

DELIBERATION N°2019-20_71 de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté

Séance du Lundi 6 juillet 2020

6. Référentiel Parcoursup 2020-2021

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire: 40 Refus de vote : 0 Membres en exercice: 39 Abstention(s): 1

Quorum: 20

Suffrages exprimés: 23

Membres présents : 17 Membres représentés: 7 Total: 24

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté après en avoir délibéré, approuvent le référentiel Parcoursup 2020-2021 proposé.

Pour : 23

Contre: 0

Besançon, le 7 juillet 2020

Pour le président et par délégation

La Directrice Générale des Services

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n°4 : le référentiel Parcoursup 2020-2021.



Référentiel pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants dans la mise en œuvre de la réforme loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) /Parcoursup *Année 2020-2021*

Les crédits de la loi ORE sont fléchés. L'attribution par mission et par composante sera gérée par le Vice-président Formation et Vie Etudiante dans le cadre validé par les conseils de l'UFC.

Ces missions sont en supplément du service et n'entrent pas dans le plafond du référentiel défini à l'UFC (42 HETD pour un enseignant-chercheur ou 84 HETD pour un enseignant du secondaire).

⇒ Enseignant référent dispositif OUI SI

15HETD

Un enseignant référent assure le suivi de **20 à 25 étudiants de première année de licence en parcours adapté** (OUI SI).

Mission d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mettre en œuvre des tests de positionnement, entretiens individuels, suivi régulier des étudiants, suivre et mettre à jour des contrats de réussite pédagogique (incluant régime spécial des études) ; s'impliquer dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participer à la production de modules d'accompagnement et de renforcement, aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.

Actions d'information des lycéens, examen des candidatures.

⇒ Enseignant référent de 1ère année de licence

15HETD

Un enseignant référent assure le suivi de **100 étudiants de première année de licence** à qui on a attribué un OUI. Prescrire des dispositifs adaptés (remédiation, méthodologie ...) aux étudiants identifiés, suivre et mettre à jour des contrats de réussite pédagogique (incluant le régime spécial des études). Rencontrer les étudiants à leur demande. Mission d'accompagnement pédagogique vers la réussite : mettre en œuvre des tests de positionnement, entretiens, suivre les étudiants ; s'impliquer dans la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, participer aux réunions de coordination et d'information sur les différents dispositifs disponibles.

Actions d'information des lycéens, examen des candidatures.

⇒Enseignant référent de PASS

15HETD

Un enseignant référent assure le suivi de 200 étudiants de PASS.

Mission d'accompagnement pédagogique vers la réussite, aide à la réorientation. Rencontrer les étudiants à leur demande. Suivre et mettre à jour les contrats de réussite pédagogique (incluant régime spécial des études)

Référent composante dispositifs adaptés

de 20 à 40 HETD

Coordonner les actions des différentes mentions de licence dans la composante. Encadrer la mise en œuvre des dispositifs 2020-21. Travailler sur la conception de nouveaux dispositifs. Coordonner les modalités d'évaluation des dispositifs. Fournir un bilan des actions. Examiner les dossiers Parcoursup. Participer aux actions d'information et de communication auprès des lycéens.

La mission suivante fait l'objet d'une PRP

⇒ Référent Parcoursup UFC

60 HETD

Coordination et suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des parcours adaptés et accompagnement individualisés Parcoursup à l'UFC

Formation et accompagnement des équipes pédagogiques. Lien avec le SAIO lors de la phase opérationnelle.